



Alouette VOYAGES



ENVIE D'ÉVASION ALOUETTE VOYAGES 2024

Séjours,
sorties à la journée,
circuits en autocar
et avion, autotour,
à la carte,
week-end, croisières



1, rue Clément Ader
Vendée Ecopôle - BP 21
85620 ROCHESERVIÈRE

LES ENTREPRISES
DU VOYAGE



www.alouette-voyages.net

WEEK-END ET COURT SÉJOUR



VOYAGER EN GROUPE



Envie d'évasion que ce soit en France ou à l'étranger ?

Un week-end face à l'océan, une escapade culturelle, gastronomique, voyage dans le temps au Puy du Fou, une parenthèse détente en thalasso...

Choisissez la formule qui vous ressemble !

Envie de dépaysement, de «vous retrouver» ?

A la recherche d'une découverte culturelle, culinaire ou nature, ou à la découverte de notre artisanat local que ce soit en France ou à l'étranger ?

EN FAMILLE / EN DUO / ENTRE AMIS / EN GROUPE / ASSOCIATIONS / CE

COMMENT RÉSERVER ? - DEMANDEZ VOTRE DEVIS

Pour un séjour à la carte, faites appel à l'expertise et à la passion de votre conseillère voyage pour organiser votre séjour.

☎ 02 51 94 90 71 ✉ kelly@voyages-bourmaud.net

Retrouvez
toutes nos idées
de voyages sur
alouette-voyages.net





Salon de l'Agriculture Mardi 27 février 2024

Base minimum 30 personnes

Date limite
d'inscription :
20/12/2023



Prix*
par personne
78 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune) en direction de la Porte de Versailles pour une arrivée 10H00 au salon de l'agriculture. Journée et repas libres. Coupure de 09H00 obligatoire pour le conducteur.

Une ambiance conviviale, un rendez-vous tant attendu, venez plonger dans les 4 univers du salon : l'élevage et ses filières, le jardin et le potager, les produits des régions de France, d'Outre-mer et du Monde, les services et métiers de l'Agriculture...

Vers 19H00 : départ de Paris pour un retour en direct.

€ Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar Grand Tourisme, l'entrée au salon.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les frais et dépenses personnels.



La Loire Fluviale & Industrielle Jeudi 18 avril 2024

Base minimum 25 personnes

Date limite
d'inscription :
30/01/2024



Prix*
par personne
99 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune) pour Cordemais.

10H00 : Embarquement à Nantes. Passez devant les villages de Trentemoult, Basse-Indre et imprégnez-vous de cette ambiance unique des bords de Loire. Au fil de l'eau, découvrez également des espaces naturels et faites la rencontre de hérons cendrés, cigognes et autres échassiers. Une parenthèse surprenante, entre art contemporain, activités portuaires, architecture industrielle, faune et flore...

Déjeuner au restaurant (entrée, plat, dessert, 1/4 de vin et café).

15H00 : Visite de La Centrale de Cordemais en bord de Loire. La Centrale thermique vous ouvre ses portes pour une visite insolite pleine d'énergie. Pas d'électricité dans l'air : juste de la bonne humeur ! Ces moments sympathiques et rythmés se terminent par un petit circuit commenté en autocar autour des installations industrielles.

Débarquement à Nantes.

16H30 : Retour vers votre région.
Fin des prestations.

Notre tarif comprend : €

- Le transport en autocar grand tourisme.
- Les visites mentionnées dans le programme.
- Le déjeuner avec boissons.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme.
- Les frais et dépenses personnels.



L'île d'Aix aux pas des chevaux Lundi 6 mai 2024

Base minimum
25 personnes



Prix*
par personne
113 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un départ dans votre commune). Rendez-vous à la Pointe de la Fumée pour se rendre au port. Embarquement et 20 minutes plus tard, vous y êtes, l'île d'Aix s'offre à vous! Dès le pied posé sur cette terre de rêve et de tranquillité, laissez-vous subjuguer par la diversité des paysages, village de maisons basses envahies dès le printemps par les roses trémières, criques de sable fin, côte rocheuse, landes... Balade commentée en calèche pour découvrir la diversité de paysage. Déjeuner au restaurant (entrée, plat, dessert, ¼ de vin et café).

Temps libre. Visite audio-guidée de la maison de la nacre. Venez découvrir le savoir-faire de l'un des derniers nacières de France. La Maison de la Nacre créée par Yvonne et Léon Gallet début des années 50 donne le jour à une entreprise qui fera vivre la majorité de l'île d'Aix pendant près de 40 ans. En effet, durant toutes ces années, simultanément 30 à 40 personnes de l'île ont participé à l'avènement de la Nacre et à la pérennisation du travail de cette matière noble et rare sur l'île d'Aix. Reprise de votre bateau. Débarquement et retour dans votre région. Fin des prestations



Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme.
- Les visites mentionnées dans le programme.
- Le déjeuner avec boissons.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme.
- Les frais et dépenses personnels.



Vannes & Le Golfe du Morbihan Mardi 26 juin 2024

Base minimum 25 personnes

Date limite
d'inscription :
30/03/2024



Prix*
par personne
113 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune) en direction de Vannes.

Circuit découverte de la cité de Vannes en petit train touristique. Partez à la conquête de cette vieille cité bimillénaire longeant les jardins et les remparts gardés par la Tour du Connétable, le convoi vous mènera, au travers de ruelles pittoresques, jusqu'à la Cathédrale.

Déjeuner au restaurant (entrée, plat, dessert, ¼ de vin et café).

Croisière commentée autour du Golfe. Embarquez pour découvrir la beauté naturelle et vivre une aventure en mer. Reprise de votre autocar et retour vers votre région. Fin des prestations.

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme.
- Les visites mentionnées dans le programme.
- Le déjeuner avec boissons.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme.
- Les frais et dépenses personnels.



Boule de fort dans le Saumurois

Vendredi 6 septembre 2024

Base minimum 25 personnes

Date limite
d'inscription :
15/06/2024



Prix*
par personne
90 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune).
9H00 : Découverte de la boule de fort qui se pratique le long de la Loire et de ses affluents (La Maine, La Mayenne, La Sarthe et Le Loir). Il fait partie du patrimoine culturel de l'Anjou. Les premières sociétés de boule de fort sont apparues à la fin du 18^e siècle. Découvrez ce sport traditionnel.

10H45 : Rendez-vous au Domaine de St Maur. Idéalement situé en Anjou, le Domaine Saint-Maur est implanté sur les coteaux qui dominent la rive gauche de la Loire, au Thoureil, dans le Maine et Loire. Le vignoble de Saint Maur est devenu la propriété de la famille Chouteau en 1962. Viticulteurs et vignerons depuis plusieurs générations, ils apportent leur passion et leur savoir-faire à l'élevage de leurs vignes. Explications de la vinification, dégustation.

13H00 : Déjeuner au restaurant des fouées avec 1/4 de vin et café.

15H30 : Visite du moulin à eau. Dernier des neuf moulins à eau qui tournaient naguère le long du ruisseau Avort, le Moulin de Sarré produit la farine de meule qui fait vivre le bon pain. C'est à cette rencontre au carrefour de la nature et de la tradition que vous invite la famille Lauriau, meuniers depuis quatre générations. Vers 16H30, départ pour un retour dans votre région. Fin des prestations.

€ Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme.
- Les visites mentionnées dans le programme.
- Le déjeuner avec boissons menu sous réserve.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme.
- Les frais et dépenses personnels.



Poucton on Ice : de Noël avec Sarah Abitbol

Jeudi 28 novembre 2024

Base minimum 25 personnes

Date limite
d'inscription :
20/04/2024



Prix*
par personne
159 €

Départ de votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune) en direction du Fenouiller. Pouct'on Ice c'est le spectacle sur glace réel, un tourbillon de paillettes sur nos musiques préférées. Un spectacle alliant chant, humour, patinage, évadez-vous avec cet univers féérique de la glace!

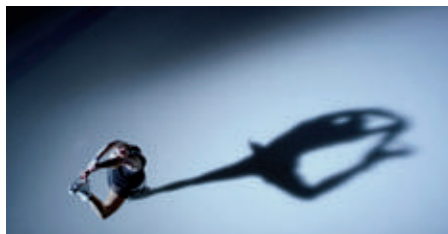
Déjeuner avec le menu suivant (menu sous réserve) : Saumon fumé à la crème d'aneth, croustade de la mer, roulé de porc farci gratin dauphinois, duo de fromages, Bûche de Noël présentée en salle, 1/4 de vin, eau et café.

Notre tarif comprend : €

- Le transport en autocar grand tourisme.
- Les visites mentionnées dans le programme.
- Le déjeuner avec boissons.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les visites et les prestations non mentionnées dans le programme.
- Les frais et dépenses personnels.



Places limitées
minimum de 15 personnes



Prix*
par personne
à partir de
1299 €

Les Merveilles de Madère

Du 16 mars au 23 mars 2024 - 8 jours / 7 nuits

JOUR 1 : NANTES – MADÈRE

Prise en charge dans votre commune (*minimum 10 personnes*), transfert vers l'aéroport de Nantes. Formalités, enregistrement en ligne. Envol pour Madère. À votre arrivée à Madère, **accueil et transfert à votre hôtel**. Une réunion d'information sera organisée le jour 1 ou le jour 2, en fonction des horaires de vols et des disponibilités. Un verre de bienvenue sera servi à cette occasion. Il sera présenté aux clients les excursions incluses dans ce circuit, ainsi que les excursions supplémentaires (**réservation et règlement sur place**). **Dîner et nuit à l'hôtel.**

Jour 2 : EIRA DO SERRAD MONTE (1/2 journée - Env. 45 KM)

Matinée libre. **Après le déjeuner à l'hôtel**, départ vers le **Pico dos Barcelos**, qui offre une très belle vue panoramique sur Funchal. À travers la forêt de lauriers et d'eucalyptus, arrivée au **belvédère d'Eira do Serrado (1094 m)**, dominant un grand cirque montagneux, où s'est blotti le village de Curral das Freiras. Monte, **visite de la basilique**, abritant le tombeau de l'empereur Charles 1^{er} d'Autriche. Au bas du parvis, **flânerie dans le jardin municipal** ou descente à bord de « luges » en osier, tirées par de solides gaillards (*descente en luge selon disponibilité, à régler sur place*). Retour à l'hôtel, **dîner** et nuit.

Jour 3 : TOUR DE L'OUEST (1 journée – Env. 165 KM)

Par la route littorale, départ de Funchal en direction de **Câmara de Lobos**, pittoresque **petit port de pêche**. Arrêt à **Cabo Girão**, l'une des plus hautes falaises d'Europe (580 m). Route par

la station balnéaire de **Ribeira Brava**, en direction de Ponta do Sol, région de culture de la banane et de la canne à sucre. **Traversée du plateau de Paúl da Serra** jusqu'à **Porto Moniz**, village de pêcheurs, connu pour ses piscines naturelles, creusées dans des rochers de basalte noir. **Déjeuner en cours de route** (repas 3 plats avec vin rouge ou blanc et eau, café). L'après-midi, **arrêt au village traditionnel de São Vicente**. Continuation par la vallée pour rejoindre le **col d'Encumeada (1007m)**, offrant un panorama sur l'ensemble de l'île. Retour à l'hôtel, **dîner** et nuit.

Jour 4 : JOURNÉE LIBRE

Journée libre pour les découvertes personnelles avec **pension complète à l'hôtel**.

Jour 5 : SOUS LE CHARME DE FUNCHAL (½ JOURNÉE) - SOIRÉE FOLKLORIQUE (Env. 30 KM)

Visite guidée du vieux Funchal : passage par la charmante rue Santa Maria, le célèbre « Marché des travailleurs » avec ses étalages multicolores de légumes, fruits exotiques, fleurs et poissons ; puis **promenade au parc Santa Catarina**, site incontournable de la capitale, qui offre une vue splendide sur la baie de Funchal. Ses 3,6 hectares mettent à l'honneur des espèces d'arbres du monde entier. Vous y trouverez quelques statues de personnages importants comme Christophe Colomb et l'Infant D. Henrique. L'un des charmes de ce parc est aussi la chapelle Santa Catarina, la plus ancienne de toute l'île. **Continuation et dégustation dans une cave traditionnelle** d'une sélection de vins madériens. **Déjeuner à l'hôtel.**



Après-midi libre. **Dîner de spécialités régionales** dans un restaurant agrémenté d'un **spectacle de folklore madérien** : danses, chants et instruments de musique de l'île. Nuit à l'hôtel.

Jour 6 : TOUR DE L'EST (1 journée – Env. 180 KM)

Par le col de Poiso, arrivée au Pico do Arieiro (1810 m), second point culminant de l'île avec d'impressionnants paysages de gorges abruptes et de laves solidifiées. Continuation vers le **parc naturel Ribeiro Frio** puis jusqu'à **Santana**, village réputé pour ses maisons typiques au toit de chaume. **Déjeuner en cours de route** (repas 3 plats avec vin rouge ou blanc et eau, café). L'après-midi, traversée d'une région fertile aux nombreuses cultures en terrasses. Arrêt dans le village de **Porto da Cruz**, posé au bord de l'océan avant de rejoindre la **Pointe de São Lourenço**, déchiquetée, tourmentée, balayée de toute part par la mer. Retour à Funchal par **Machico**, qui fut la 1^{ère} capitale de l'île. **Dîner** et nuit à l'hôtel.

Jour 7 : LEVADA (1/2 journée – Env. 40 KM)

Matinée libre et **déjeuner à l'hôtel**. **Balade pédestre** d'environ 2 heures (*niveau facile*) le long des « levadas », canaux d'irrigation, qui serpentent la montagne sur plus de 2000 km pour irriguer les terres agricoles. Elles sont devenues le lieu de rendez-vous des randonneurs et des amoureux de la nature. (Prévoir vêtements et chaussures de marche confortables). Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 8 : MADERE – FRANCE

Transfert à l'aéroport en fonction des horaires du vol retour. Retour vers la France. Transfert en autocar vers votre commune.

Le prix comprend : le transfert de votre commune vers l'aéroport de Nantes aller/retour en autocar, le transport aérien sur vol spécial de Nantes - Ile de Madère- France. Les taxes d'aéroports et redevances (80€), sujettes à modification, la franchise bagage, les transferts aéroport-hôtel-aéroport avec assistance francophone, l'hébergement 7 nuits en chambre double standard en hôtel 3* NL, la formule pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8, les boissons aux repas (1/4 d'eau minérale et 1/4 de vin par personne), les visites indiquées au programme avec guide local francophone, le transport en autocar climatisé ou minibus, selon le nombre de participants, l'assistance de notre représentant local, l'assurance multirisque : annulation rapatriement : Option 17 souscription pour le groupe.

Le prix ne comprend pas : les dépenses personnelles et pourboires, les excursions et toutes autres prestations non mentionnées dans notre rubrique «ce prix comprend» Le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 159€, les cafés, le supplément audio guide : 10€ par personne.

L'ordre des visites est donné à titre indicatif, il pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques.

CARTE D'IDENTITE - de 10 ans

Places limitées
minimum de 30 personnes



Prix*
par personne
637 €

Escapade Normande

Du 13 au 16 mai 2024 - 4 jours / 3 nuits



Jour 1 : VOTRE COMMUNE/BAYEUX

Départ de Rocheservière. Arrivée à Bayeux en fin de matinée vers 12H00. Déjeuner. 14H00 : **Rendez-vous au musée de Bayeux pour la découverte de la tapisserie avec audio-guide**, exposition explicative avec maquettes et film de présentation, durée 1H30. **Visite guidée de la basilique de Bayeux** et de son quartier. Retour à votre hébergement. Dîner et nuit.

Jour 2 : ARROMANCHES/ LONGUES SUR MER/OMAHA

Petit déjeuner. **Départ pour Arromanches avec votre guide**, découverte du port artificiel, une vraie prouesse militaire. **Découvrez Longues sur Mer**, cet ouvrage majeur du mur de l'Atlantique vous délivrera tous ses secrets. Déjeuner. **Passage par Colleville sur Mer, arrêt au cimetière qui surplombe la plage d'Omaha, passage par la Pointe du Hoc.** Retour à votre hébergement. Dîner et nuit.

Jour 3 : ARROMANCHES/ MEMORIAL DE CAEN

Petit déjeuner. **Visite guidée du mémorial de Caen. Déjeuner sur place vers 11H30. 13H30 : Film (durée 20 minutes). Départ pour la visite commentée d'Orep Editions**, de l'auteur au libraire, ils vous racontent le parcours de la conception d'un ouvrage. 16H00 : **Visite d'une chocolaterie**, plongez dans l'histoire du chocolat. Il n'aura plus de secrets pour vous. **Dégustation en fin de visite.** Retour à votre hébergement. Dîner et nuit.

Jour 4 : BAYEUX/VOTRE COMMUNE

Petit déjeuner. **Départ et route vers Lisieux. Découverte libre de la basilique Sainte Thérèse.** Déjeuner et retour vers votre commune.

Notre tarif comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, l'hébergement en chambre double, la pension complète (boisson à table – vin & eau – et café seulement aux déjeuners), du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du jour de votre départ, les prestations prévues au programme (droits d'entrées, visites,...), le guidage ou l'accompagnement des excursions prévues (sauf mention contraire), les taxes de séjour, l'assurance multirisque (souscrite pour l'ensemble du groupe) annulation bagages et protection sanitaire COVID.

Notre tarif ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle (nombre limité): 109€, les frais et les dépenses personnels, les visites et repas non mentionnés au programme.

Places limitées
minimum de 30 personnes



Prix*
par personne

539 €

Escapade à Bruges & Braderie de Lille

Du 13 au 15 septembre 2024 - 3 jours / 2 nuits

Jour 1 : VOTRE REGION/BRUGES

Prise en charge dans votre région (minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune) en autocar grand tourisme. Arrivée à Bruges. Déjeuner au restaurant. **Découverte guidée de la «Venise du Nord»**, cette vieille ville au charme romantique dont le centre historique est aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. **Promenade en bateau sur les canaux (selon la météo)**. Églises, monuments et maisons furent construits autour de ses nombreux canaux, ce qui lui vaut son surnom de «Venise du Nord». **Route vers l'atelier de l'un des spécialistes du chocolat Belge**. Découvrez le travail de ces artisans et goûtez les saveurs des carques et pralines. Toutes les étapes de la confection manuelle des chocolats seront réalisées sous vos yeux : fonte du chocolat, préparation et fourrage des coquilles, démoulage et emballage, sans oublier le moment crucial : la dégustation. **En fin d'après-midi reprise de votre autocar, installation à votre hôtel, dîner et nuit à votre hôtel.**

Jour 2 : BRUGES/LILLE

Départ de votre hôtel après le petit-déjeuner. Rendez-vous à la manufacture de Lille pour une visite guidée. Entrez dans le monde du textile avec 1H00 de visite et une rencontre témoignage. **Déjeuner libre**. Après-midi libre. Ce week-end de folie attire plus d'un million de visiteurs. Lieu de chine en tout genre, repaire des brocanteurs apprécié des familles, c'est sans aucun doute le plus grand marché aux puces d'Europe. Imaginez 200km de trottoirs occupés par les «Bradeux», habitants de la métropole

ou brocanteurs venus de toute l'Europe. Tout se vend et tout s'achète depuis le Moyen-Age où les valets avaient obtenu le droit de vendre une fois par an les vieux habits de leurs maîtres. **Reprise de votre autocar. Installation à votre hôtel, dîner et nuit.**

Jour 3 : LILLE/VOTRE REGION

Départ de votre hôtel après le petit-déjeuner. Matinée libre pour parfaire votre découverte de la Grande Braderie et dénicher les bonnes affaires. Déjeuner libre. Route vers votre région. Fin des prestations.

Notre tarif comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, séjour en hôtel 3*nl en base chambre double, le déjeuner du jour 1 à Bruges, les dîners du jour 1 et 2 à l'hôtel avec ¼ de vin, les petits déjeuners à l'hôtel, les visites mentionnées au programme, le guidage selon le programme, les taxes de séjour, les assurances annulation, assistance, rapatriement et bagages, protection sanitaire pandémie (avec franchise de 20% en cas d'annulation COVID).

Notre tarif ne comprend pas :

Ne comprend pas : les déjeuners du jour 2 et 3, les prestations non mentionnées au programme, les frais et dépenses personnels, le supplément chambre individuelle (nombre limité) : 65€

Places limitées
minimum de 35 personnes

Date limite d'inscription : 20/12/2023



Prix*
par personne
1135 €

Séjour en Terres Franc-Comtoises

Du 1^{er} au 7 juin 2024 - 7 jours / 6 nuits



Jour 1 : VOTRE REGION/METABIEF

Départ de votre région. **Déjeuner en cours de route inclus.** Arrivée à Métabief en fin d'après-midi. **Accueil par l'équipe du village vacances.** **Apéritif de bienvenue puis dîner. Nuit.**

Jour 2 : BESANCON

Petit déjeuner. **Route vers Besançon. Montée en petit train à la citadelle. Visite guidée avec un comédien en costume de Vauban** qui partagera ses connaissances et sa passion sur l'histoire et l'architecture de la citadelle. **Temps libre et découverte des différents musées de la citadelle.** Déjeuner au restaurant. **Descente en petit train. Croisière panoramique «la boucle du Doubs»** au cours de laquelle vous découvrirez le riche passé de Besançon. **Retour par la Vallée de la Loue.** Retour à votre hébergement, dîner et nuit.

Jour 3 : MORTEAU/MICHAUD

Petit déjeuner. **Visite du musée de l'Horlogerie de Morteau**, qui présente une collection exceptionnelle d'horloges. **Visite et dégustation dans une charcuterie dans son tuya traditionnel.** Déjeuner au village vacances. **Immersion dans la vie quotidienne des habitants du massif du Jura avec l'écomusée de la Maison Michaud.** **Retour par la source du Doubs.** Arrivée à votre hébergement, dîner et nuit.

Jour 4 : METABIEF/NEUCHATEL

Petit déjeuner. **Découverte de la fromagerie de Métabief**, fabrication du comté Mont d'Or et Morbier (à pied sans accompagnateur). Déjeuner au village vacances. **Neuchâtel, visite guidée de la vieille ville en petit train. Temps libre et retour par le Val de Travers. Dîner et nuit.**

Jour 5 : ARBOIS

Petit déjeuner. **Départ pour Arbois, avec un arrêt aux Sources de Lison**, ensemble de curiosités naturelles. **Visite de la Maison Louis Pasteur**, un lieu absolument unique, plongez dans le cadre de vie de ce savant. Déjeuner au restaurant. **Visite des Salines de Salins les Bains**, elles ont reçu le grand prix du ministère de la culture en 1984. **Visite d'un atelier de sanglier**, pour découvrir le métier ancestral d'un fabricant de sangle et de boîtes de fromage. Retour à votre hébergement, dîner et nuit.





Jour 6 : METABIEF/LAUSANNE/ LAC LEMAN

Petit déjeuner. Départ à la journée vers Lausanne ville moderne et séduisante. Déjeuner au restaurant. Route vers le lac Léman pour en découvrir une partie, avec arrêts sur de jolis points de vue. Retour à votre hébergement, dîner et nuit.

Jour 7 : METABIEF/VOTRE REGION

Départ après le petit-déjeuner. **Déjeuner en cours de route. Retour vers votre région.**

L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourrait être modifié selon organisation.

Notre tarif comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, les déjeuners en cours de route ¼ de vin et café inclus le jour 1 et le jour 7, votre apéritif de bienvenue, l'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (*lits faits et linge de toilette fourni*), la pension complète (*boisson à table – vin & eau – et café seulement aux déjeuners*), du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du jour de votre départ, incluant au moins un dîner régional pendant votre séjour, les prestations prévues au programme (*droits d'entrées, visites,...*), le guidage ou l'accompagnement des excursions prévues (*sauf mention contraire*), les déjeuners à l'extérieur prévus au programme (*boissons incluses*), les animations de soirées l'accès aux infrastructures du village vacances, le ménage assuré et linge de toilette changé une fois pendant le séjour, les taxes de séjour l'assurance multirisque groupe annulation bagages et protection sanitaire COVID option 17 (*souscription pour le groupe*).

Notre tarif ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle (*nombre limité*) : 135€, la prestation hôtelière : ménage assuré et linge de toilette changé tous les jours: 10€/personne/nuit, les frais et les dépenses personnelles, les visites et repas non mentionnés au programme.



Places limitées
minimum de 25 personnes

Date limite d'inscription : 28/02/2024



Prix*
par personne
1195 €



Les Pyrénées Orientales direction Port Barcarès

Du 5 au 12 octobre 2024 - 8 jours / 7 nuits



Jour 1 : VOTRE REGION/PORT BARCARES

Départ de votre région (*minimum de 10 personnes pour un ramassage dans votre commune*). Déjeuner en cours de route. Installation au village vacances, verre de bienvenue et présentation du séjour. Dîner et nuit.

Jour 2 : PORT BARCARES/ COLLIOURE

Petit déjeuner. Découverte libre du marché de Barcarès. **Déjeuner à votre hébergement.** Découvrez Collioure, ancien village de pêcheurs, prisé des artistes peintres venus capturer la beauté du petit port catalan, niché à l'abri d'une crique où se mêlent montagnes des Pyrénées et eaux de la mer Méditerranée. **Balade en petit train** (45 minutes environ). A travers les vignes en terrasses, et jusqu'au pied du Fort Saint Elme, admirez la vue panoramique sur le littoral et la baie de Collioure avant de redescendre sur Port Vendres dont vous longerez les quais avant de revenir par la corniche surplombant la côte rocheuse. **Temps libre** après la visite en petit train, puis **dégustation d'anchois**. Dîner, soirée et nuit.

Jour 3 : PORT BARCARES/VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Petit déjeuner. **Visite guidée de Villefranche de Conflent**, ville qui possède un patrimoine exceptionnel : du Moyen Age jusqu'à nos jours, le temps a inscrit dans ses pierres le passage des hommes qui l'ont construite, l'ont conquise ou qui ont vécu dans ses murs. **Déjeuner au restaurant.** **Visite guidée des Orgues d'Ille sur Têt.**

Ces curiosités géologiques semblent tout droit venir d'une autre planète mais il s'agit en réalité de formations en sable et argile que l'érosion a façonnées au fil du temps. Niché dans une nature verdoyante, le site des Orgues offre à l'exploration les moindres recoins de ces cheminées de fée hautes d'une dizaine de mètres ! Dîner, soirée et nuit.

Jour 4 : PORT BARCARES (REPOS CHAUFFEUR)

Petit déjeuner. Le petit train de Port Barcarès vous emmène à travers le Barcarès pour une balade d'une heure sur 18km. Vous pourrez ainsi découvrir les cinq grandes facettes de Barcarès. **Déjeuner à votre hébergement.** Au départ du port de Barcarès, balade au fil de l'eau, vous découvrirez l'environnement lacustre de la côte Catalane, entre étang et mer Méditerranée. Dîner, soirée et nuit.

Jour 5 : PORT BARCARES/PERPIGNAN

Petit déjeuner. **Visite commentée en petit train de Perpignan**, ancienne capitale des comtes du Roussillon et des rois de Majorque puis temps libre dans le centre-ville autour du Castillet (50 minutes environ). **Déjeuner à votre hébergement.** A l'aller passage au Moulin de Saint Pierre, pour découvrir une production d'huile d'olive bio au cœur de la commune de Millas. Puis, **visite guidée des caves Byrrh**, fabricant ancestral d'apéritif local, suivie d'une dégustation. Aux environs de 1860, deux jeunes frères Simon et Pallade Violet, issus d'une famille modeste de cinq enfants dont le père était mulétier,



décident de quitter leur village natal de Corsavy pour la plaine du Roussillon. Dîner, soirée et nuit.

Jour 6 : PORT BARCARES/CARCASSONNE

Petit déjeuner. **Visite en petit train pour un tour historique de la cité de Carcassonne** (25 minutes environ). Au départ de la Porte Narbonnaise, vous découvrirez sur un circuit pittoresque, l'ensemble du système défensif de la Cité de Carcassonne, classée au Patrimoine Mondial de l'Humanité : 52 tours toutes différentes, échauguettes, poternes, bretèches, mâchicoulis... **Déjeuner au restaurant.** Balade dans la Cité moyenâgeuse, découverte des remparts puis temps libre. Dîner, soirée et nuit.

Jour 7 : PORT BARCARES/TORREILLES

Petit déjeuner. **Visite du domaine en compagnie de Marie Pagnon (propriétaire et vigneronne)**, un ancien moulin à farine et visite de la cave de vinification (durée entre 1h30 et 2h00). Dégustation de 4 vins : rosé / blanc / rouge / muscat de

Rivesaltes. Dégustation accompagnée de charcuterie de la boucherie de Torreilles. **Déjeuner à votre hébergement.** Partez à la découverte de Narbonne, de ses richesses historiques et contemporaines, à bord du **petit train pour une visite commentée** (35 minutes environ). Un circuit complet et surprenant pour aborder le temps d'une visite les grands lieux et monuments qui ont construit Narbonne et sa région la cathédrale, le Palais des Archevêques et bien d'autres monuments, sans bien sûr oublier la Maison Natale de Charles Trénet. Dîner, soirée et nuit.

Jour 8 : PORT BARCARES/VOTRE REGION

Petit déjeuner, puis départ. Déjeuner en cours de route. Arrivée dans votre région en soirée. Fin des prestations.

Notre tarif comprend :

le transport en autocar grand tourisme, l'hébergement en base chambre double en village vacances, la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 8, eau, ¼ de vin aux repas, les cafés aux déjeuners, le pot d'accueil, un guide durant les excursions, les visites mentionnées au programme, les animations en soirée selon programme, le ménage, lit refait, change de lit et de toilette une seule fois dans la semaine, les assurances annulation, rapatriement, bagages + protection sanitaire Covid 19 (franchise de 20% en cas d'annulation pour Covid 19).

Notre tarif ne comprend pas :

le supplément chambre individuelle (nombre limité): 189€, les frais et dépenses personnels, les visites et repas non mentionnés au programme, le ménage, lit refait, et changements des serviettes tous les jours.

LES MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE FACTURATION

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 30% est versé (acompte encaissé à réception) et qu'un exemplaire du contrat signé par le client est retourné au service réservation Alouette Voyages

- 1 mois avant le départ, le solde de la journée devra être versé.

- Sur certains programmes comme les journées avec achat de billetterie, le solde devra être réglé dès la réservation.

- La facturation tiendra compte des effectifs annoncés 48h avant la prestation pour les journées, 1 mois pour les séjours. Passé ce délai, aucune modification ne sera prise en considération pour la facturation sauf si vous avez souscrit l'assurance annulation.

LES MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par courrier, mail ou fax et fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes. Si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant le départ : frais de dossier de 50€

- Entre un mois et le 21^{ème} jour avant le départ : facturation à 30%

- Entre le 20^{ème} et le 15^{ème} jour avant le départ : facturation à 50%

- Entre le 14^{ème} et le 8^{ème} jour avant le départ : facturation à 75%

- Entre le 7^{ème} et le 3^{ème} jour avant le départ : facturation à 90%

- 100% à moins de 3 jours avant le départ

Possibilité de souscrire une assurance annulation, rapatriement, etc. :

Nous consulter pour le tarif.

LA LEGISLATION

Un voyage de qualité, présentant les meilleures garanties de sécurité, implique le respect de la législation en vigueur. Chaque journée ou séjour de cette brochure respecte cette législation. Si vous souhaitez un arrêt « brioche, café, apéro » merci de le signaler avant la réservation. Un supplément pourrions être demandé si un conducteur supplémentaire est nécessaire.

Conducteur en simple équipage

CONDUITE CONTINUE 4H30 maximum avec une interruption de 45 minutes ou 15 minutes suivies de 30 minutes réparties dans la période de conduite. 4H00 maximum la nuit avec une interruption de 45 minutes ou 15 minutes suivies de 30 minutes réparties dans la période de conduite. **CONDUITE JOURNALIERE** 9H maximum avec possibilité de conduire pendant 10H deux fois par semaine. **AMPLITUDE** Intervalle de temps entre la prise de service et la fin du service. Maximum de 14H00. Il ne faut pas oublier que le conducteur a débuté sa journée avant de vous prendre en charge et qu'elle s'achèvera après vous avoir déposé. L'amplitude peut être prolongée dans le cas où le conducteur a une interruption continue de 9H au cours de laquelle il n'exerce aucune activité.

REPOS JOURNALIER 11H réduit à 9H, 3 fois par semaine. Conducteur en double équipage Amplitude de 18H (intervalle de temps entre la prise de service et la fin du service). Pour une durée supérieure à 18H sans interruption de 9H de repos continu, un conducteur supplémentaire est indispensable.

CONDITIONS GENERALES DE VENUE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles

R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. **ALOUETTE VOYAGES** a souscrit auprès de la compagnie HISCOX 12 qui des Queyries CS 41177 33072 Bordeaux un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle. Extrait du Code du Tourisme. Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section. Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un

est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
- 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Photos : Offices touristiques et partenaires.
Tous les tarifs sont affichés TTC - Photos non contractuelles.



LES ENTREPRISES
DU VOYAGE

A
TOUT
FRANCE



Alouette Voyages, agence indépendante
vous propose des voyages en individuel et en groupe.

SERVICE INDIVIDUEL

Séjours, circuits, voyage à la carte, autotour, week-ends, bons cadeaux...

SERVICE GROUPE

Associations, clubs, comités d'entreprises, groupe d'amis, familles...

Venez nous retrouver dans nos locaux

1, rue Clément Ader
Vendée Ecopôle - BP 21
85620 ROCHESERVIERE

www.alouette-voyages.net

Nos horaires à l'agence
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H00
et sur rdv l'après-midi de 14H00 à 18H00

Votre conseillère voyage sera ravie
de vous recevoir sur RENDEZ-VOUS

Nous contacter
Tél. 02 51 94 90 71
Fax : 02 53 800 108

AmeriGo

BRAVO
CLUB

AUTISTAL LAYONS

BOOMERANG

CroisiEurope

havanatour

donatello

EXOTISMES

FRANÇAISE
- CIRCUITS

ETI

héliodes

LV

TUI

voyages

Quartier
Libre

SOLEA

Visit EUROPE

ALPES

voyamar ASIA 44

Casteland

BEACHCOMBER TOURS

Costa

Disneyvacances

MSC

WILANOW